



VILLE DE
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251006-2025252-AR

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/252

Portant sur l'interdiction de stationnement et sur la circulation alternée, rue Charles Le Goffic, à l'occasion de travaux de plantation d'un appui télécom et de la reprise d'une conduite

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,

Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise Constructel, en date du 24 septembre 2025,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'occasion de travaux de plantation d'un appui télécom et de reprise d'une conduite, il est nécessaire d'interdire le stationnement et d'alterner la circulation, rue Charles Le Goffic, du lundi 6 au vendredi 24 octobre 2025.

Article 2 : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place et du retrait de la signalisation règlementaire correspondante liée à la circulation.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourcs citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Fait à Landivisiau le 26 septembre 2025

L'adjoint au Maire,

Louis SALIOU

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 30.09.2025
Et de la publication, le 30.09.2025
La Directrice Générale des Services,
Catherine THOMAS

